

[ici.fr](https://www.ici.fr)

La noyade est bien la cause du décès de Maël dans la piscine de Conches-en-Ouche

Laurent Philippot

3-4 minutes

Publié le lundi 22 juin 2026 à 18:47

Une autopsie a été pratiquée ce lundi sur le corps de Maël, six ans et demi, décédé mardi 16 juin dans la piscine de Conches-en-Ouche (Eure), lors d'une séance scolaire. Elle confirme que la noyade est la cause du décès du garçonnet. Une enquête a été ouverte pour homicide involontaire.

Près d'une semaine après [le décès de Maël](#), un petit garçon de six ans et demi, dans la piscine de Conches-en-Ouche, une autopsie a été pratiquée lundi 22 juin 2026 sur le corps du garçonnet. "La noyade est la cause du décès", indique à [ICI Normandie](#) le procureur de la République d'Évreux. Rémi Coutin précise par ailleurs qu'une "enquête de flagrance a été ouverte du chef d'**homicide involontaire**" et que "les investigations se poursuivent afin de déterminer les circonstances du drame".

La piscine Alexis Hanquiquant reste fermée jusqu'à nouvel ordre alors qu'une [marche blanche en mémoire de Maël](#) doit avoir lieu ce mercredi 24 juin. Le départ en sera donné à 18 heures de la salle des fêtes de Caugé, commune où résident les parents de la victime.